

OBJET : APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE DU C.C.A.S. - EXERCICE 2025

Date de la convocation le : 07/10/2025

Le quatorze octobre deux mille vingt-cinq à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de La Garde régulièrement convoqué, a été assemblé sous la présidence Mme Hélène ARNAUD BILL, Présidente du C.C.A.S. -

Présents : Mme Hélène ARNAUD BILL, Présidente du C.C.A.S. - Mme Marie-Hélène CHARLES, Vice-Présidente du C.C.A.S. - M. Florian JONET, Conseiller Municipal - Mme Julia PEIRONET BREMOND, Conseillère Municipale - Mme Jocelyne GIROUD, représentante de l'association St Vincent de Paul - Mme Chantal PITTILONI, représentante de l'Association « Les Amis du Mas des SENES » - M. Jean-Marc PEDRONA, représentant de l'A.P.A.J.H. - Mme Hélène GOLETTTO, représentante de l'U.D.A.F. - Mme Parastou HASSANY, représentante de « la Banque Alimentaire ».

Absentes excusées ayant donné procuration : - Mme Flora MARTINO, Conseillère Municipale a donné pouvoir à M. Florian JONET - Mme Céline MURENA, Conseillère Municipale a donné pouvoir à Mme Marie-Hélène CHARLES. -

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	11	PRESENTS	9	VOTANTS	11
-------------------------------	----	----------	---	---------	----

RAPPORTEUR : MADAME HELENE ARNAUD BILL

- VU la délibération n°3 du 10 décembre 2021 relative à la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2022,
- VU la délibération n°3 du 19 juin 2025 aux termes de laquelle le Conseil d'Administration a approuvé l'affectation de résultats 2024,
- VU la délibération n°2 du 01 avril 2025 aux termes de laquelle le Conseil d'Administration a approuvé le Budget Primitif de l'exercice 2025,
- VU l'instruction budgétaire et comptable M57,
- VU la maquette budgétaire du Budget Supplémentaire 2025 du Budget Principal.

CONSIDERANT que le budget supplémentaire est une modification budgétaire (du budget primitif et d'éventuelles décisions modificatives) dont l'objet essentiel est la reprise des résultats constatés à la clôture de l'exercice précédent :

- Résultat de la section de fonctionnement après affectation,
- Résultat de la section d'investissement,

CONSIDERANT l'ensemble des reports, des besoins de dépenses et de recettes nouvelles relatives à l'exercice 2025,

OUI les explications du Rapporteur,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARTICLE 1 : APPROUVE le Budget Supplémentaire du C.C.A.S. exercice 2025 et **ARRETE** le montant des dépenses et des recettes de fonctionnement à la somme de : **3 640 409,04€**.

ARTICLE 2 : APPROUVE le Budget Supplémentaire du C.C.A.S. exercice 2025 et **ARRETE** le montant des dépenses et des recettes d'investissement à la somme de : **227 086,30€**.

ARTICLE 3 : APPROUVE les modifications budgétaires et équilibre le budget exercice 2025 en dépenses et en recettes à la somme de : **3 867 495,34€**.

Accusé de réception en préfecture
083-268300464-20251014-DEL202510140001-AR
Date de télétransmission : 21/10/2025
Date de réception préfecture : 21/10/2025



SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	3 640 409,04€
RECETTES	3 640 409,04€

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	227 086,30€
RECETTES	227 086,30€

TOTAL GENERAL

DEPENSES	3 867 495,34€
RECETTES	3 867 495,34€

ARTICLE 4 : INFORME que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de sa réception, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours Citoyens », accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,

Pour extrait certifié conforme au registre.

POUR : 11

CONTRE : 0

La Présidente du C.C.A.S.



Hélène ARNAUD BILL

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Hélène Arnaud Bill".

Accusé de réception en préfecture
083-268300464-20251014-DEL202510140001-AR
Date de télétransmission : 21/10/2025
Date de réception préfecture : 21/10/2025

